



RECAP-AGRI

La balance commerciale alimentaire à fin Octobre 2016

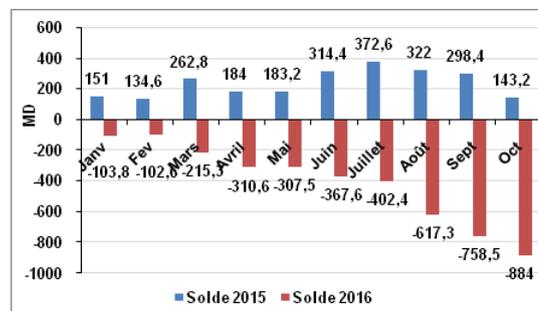
La balance commerciale alimentaire a été déficitaire de janvier 2016 à fin octobre 2016. Le déficit au terme du 10ème mois de l'année a atteint 884 MD soit 1027.2 MD de moins par rapport au solde excédentaire de l'année précédente où il avait été de 143.2 MD et un taux de couverture de 71.1% contre 104.6% en 2015.

La valeur des exportations a diminué de 33.1% en raison d'une baisse des ventes de l'huile d'olive, celle des importations a régressé de 1.5%.

La réduction de la facture céréalière suite à la baisse des prix à l'import conjuguée à une diminution du volume et du prix moyen des achats du sucre expliquent en partie cette régression. Par ailleurs à l'exception de la pomme de terre et des huiles végétales, les prix moyens des principaux produits alimentaires importés ont baissé. Le déficit de la balance commerciale alimentaire a

contribué pour près de 8.2% au déficit global de la balance commerciale du pays qui a atteint 10781.2 MD contre 10237 MD à fin octobre 2015 soit 5.3% de plus.

Evolution du solde de la balance commerciale alimentaire au terme du mois d'octobre 2015 et 2016.



Source : Calculs de l'ONAGRI d'après l'INS.

Mercuriale de Bir El kassa (Novembre 2016)

Evolution de l'offre globale

Novembre 2016/ Novembre 2015

Diminution de l'offre globale des légumes (-4%)

Augmentation de l'offre globale des fruits (+3%)

Augmentation de l'offre globale des produits de la mer (+19%)

Evolution de l'offre des principaux produits

Evolution des prix des principaux produits



Pêche et aquaculture en Tunisie à fin Octobre 2016 (Résultats de 2016 par rapport à 2015)

La production de la pêche et de l'aquaculture à fin octobre 2016 a été de 97,3 mille tonnes contre 106,5 mille tonnes au cours de la même période de 2015, soit une baisse de 8,6%. La baisse de la production a concerné essentiellement la pêche au chalut benthique (-15%) et la pêche au poisson bleu (-14%).

Concernant l'aquaculture, la production réalisée à fin octobre 2016 a été de 11,9 mille tonnes contre 11,6 mille tonnes réalisées à la même période de 2015, soit une augmentation de 2,6%.

Les exportations ont atteint 16,3 mille tonnes pour une valeur de 259,1 MD contre 16 mille tonnes et une valeur de 253,5 MD au terme des dix premiers mois de 2015, soit des augmentations respectives de (+1,7%) et (+2,2%).

Les importations ont atteint 25,1 mille tonnes pour une valeur de 124,8 MD contre 22,1 mille tonnes et une valeur de 93,6 MD au terme des dix premiers mois de 2015, soit des augmentations respectives de (+13,6%) et (+33,3%).

Le solde des échanges extérieurs des produits de la pêche a été positif avec (+134,3 MD) en 2016 contre (+159,9 MD) enregistrés à la même période de l'année précédente, soit 16 % de moins.

NB : Les chiffres de l'année 2016 sont préliminaires.

Source : Calculs de l'ONAGRI d'après les chiffres de la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture.



Figure1. Evolution du volume de la production, de l'exportation et de l'importation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

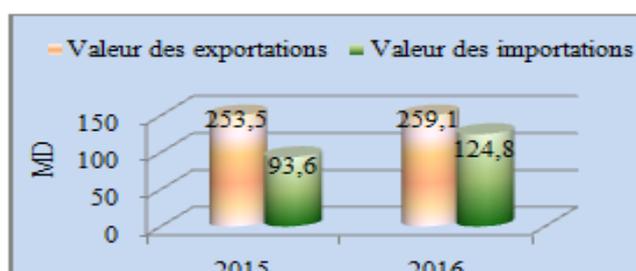


Figure2. Evolution de la valeur des exportations et des importations des produits de la pêche et de l'aquaculture.

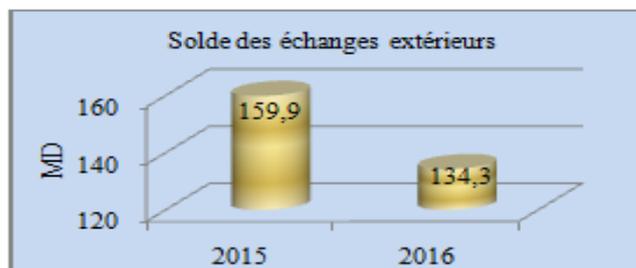
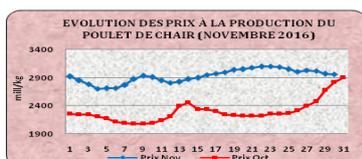


Figure3. Evolution du solde des échanges extérieurs des produits de la pêche et de l'aquaculture.

FLASH SUR LA FILIERE AVICOLE

Poulet de chair

(Période du 01/11/2016 au 30/11/2016)



Au cours du mois de novembre 2016 les prix à la production du poulet de chair ont augmenté par rapport à ceux du mois précédent affichant un prix moyen de 2925 mill/kg contre un prix moyen de 2296 mill/kg en octobre soit une augmentation de 27%. Toutefois, ces prix ont varié de 2702 mill/kg le 04/11/2016 à 3099 mill/kg enregistré le 23/11/2016 date à partir de laquelle une amorce de tendance baissière des prix est constatée.

Ceufs de consommation

(Période du 01/11/2016 au 30/11/2016)



Au cours du mois de novembre 2016 les prix à la production des œufs de consommation ont connu une faible évolution oscillant autour d'une moyenne de 120 mill/œuf avec une variation de plus ou moins 10 millimes.

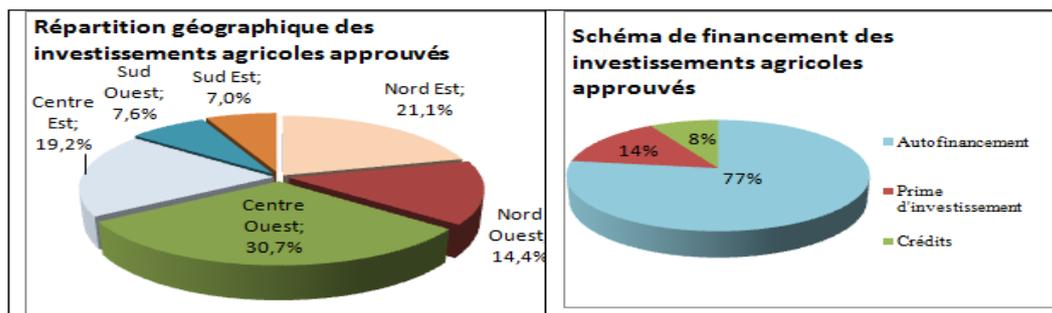
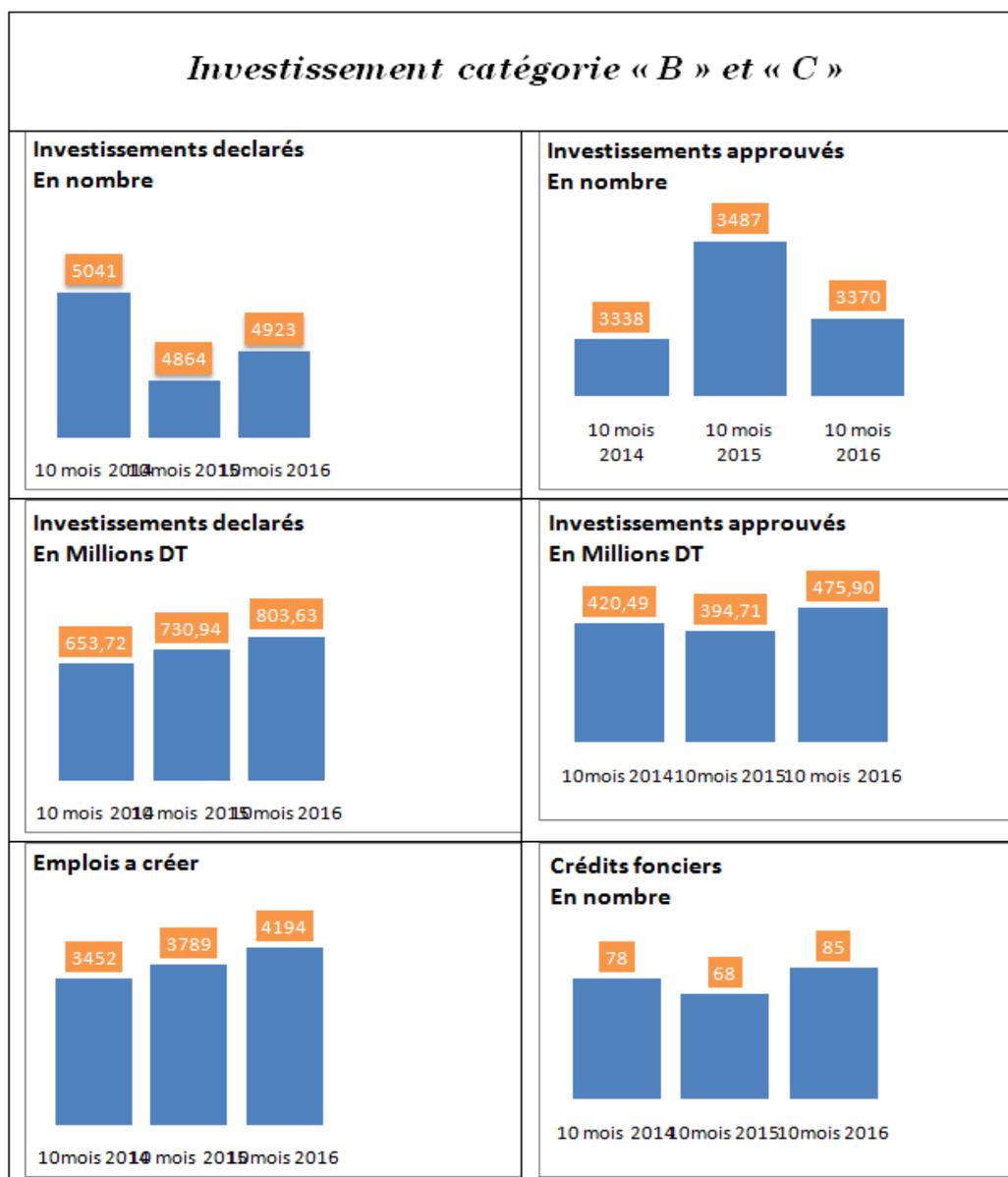
Source : ONAGRI d'après le GIPAC.

LES INVESTISSEMENTS AGRICOLES A FIN OCTOBRE 2016

Investissement catégorie « B » et « C »

Par rapport à fin octobre 2015 on distingue:

- Une hausse de 20.6% du volume des investissements approuvés.
- Une hausse de 28.9% de la part des fonds propres et une baisse de 26.45% de la part des crédits bancaires dans les investissements agricoles approuvés.
- Une hausse de 79.1% des investissements réalisés par les SMVDA (22.93MD contre 12.8 MD).
- Une hausse de 10.7% des emplois permanents par la création de 4194 postes.



INFO-AGRI

La Tunisie s'illustre dans l'exportation des produits bio

Le Centre de Promotion des Exportations (CE-PEX) et la Direction Générale de l'Agriculture Biologique ont annoncé que la Tunisie est devenue le deuxième exportateur d'Afrique

de produits biologiques, y compris l'huile d'olive, vers 30 pays sur les cinq continents.

La Tunisie compte actuellement 2987 agriculteurs biologiques, dont 66% exportateurs.

Parmi les principaux produits biologiques exportés par la Tunisie on trouve

l'orange maltaise tunisienne, l'Harissa, la Bsis-sa, la datte Deglet Ennour, les plantes aromatiques et médicinales, plusieurs vins et spiritueux, et l'huile d'olive.



D'ailleurs, les exportations d'huile d'olive biologique ont permis des recettes de

126 millions de dollars sur les 150 millions de dollars provenant des exportations tunisiennes de produits biologiques en 2015.

Source : www.webdo.tn.

Prix à la production de l'huile d'olive extra vierge : mois d'octobre 2016

Les prix à la production en Espagne ont légèrement diminué durant les dernières semaines, pour se situer à 3,14 €/kg au cours de la troisième semaine du mois d'octobre, soit une diminution de 1 % par rapport à la même période de la campagne précédente.

En Italie les prix à la production ont entamé une tendance à la hausse depuis mi-août et ont atteint 4,04 €/kg à mi-octobre.

Les prix en Grèce stables depuis mi-août, ont atteint 2,95 €/kg durant la troisième semaine du

mois d'octobre, soit 10 % de moins par rapport à la même période de la campagne précédente.

En Tunisie les prix à la production avaient diminué en août avant de remonter durant les premières semaines de septembre pour se stabiliser autour de 3,23 €/kg à fin octobre dernier, soit un niveau inférieur de 13 % par rapport à celui de la même période de la campagne précédente.

Source: Newsletter du COI N° 109 Octobre 2016

Importation des céréales



La Tunisie a importé le 10/11/2016, 100 mille tonnes de blé tendre au prix moyen de 192.74 Dollars/ tonne (431.314 DT/T) et 75 mille tonnes d'orge au prix moyen de 171.04 Dollars/tonne (382.753 DT/T). Ces quantités devraient arriver aux ports tunisiens en janvier 2017. Comparé au prix du blé tendre local (520 DT/T pour la récolte 2016), le prix de l'importé sera inférieur de 88.686 Dinars/tonne (-17.055 %). Quant au prix de l'orge fourragère importée, il est inférieur de 97.24 DT/T

(-20.25%) par rapport au prix de l'orge fourragère locale qui est actuellement de l'ordre de 480 DT/T . Par rapport aux achats du 28/09/16, les prix de cette dernière fois, ont augmenté de 10.05 dollars/tonne pour le blé tendre et de 4.04 dollars/tonne pour l'orge fourragère. La stratégie d'importation adoptée jusque là a permis à la Tunisie de garantir des niveaux de stocks sécuritaires à moindre coût.

Source : Office des Céréales

Des quotas de pêche instaurés pour l'espadon de Méditerranée à partir de 2017

Pour la première fois, une cinquantaine de pays s'apprêtent à instaurer un quota de pêche pour l'espadon de Méditerranée, surexploité depuis des décennies, une mesure attendue par les ONG mais loin de régler tous les problèmes de cette pêche. Proposée par l'Union européenne, la création d'un quota a été votée le 21/11/2016 par les participants à la 20ème réunion extraordinaire de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA), réunis au Portugal. La CICTA, qui compte 51 membres (50 pays + l'UE) est responsable de la conservation des thons et espèces apparentées dans l'Océan Atlantique et en Méditerranée. Selon la dernière mouture de la proposition de l'Union européenne, pour l'année 2017, le quota serait fixé à 10.500 tonnes. Selon l'ONG Oceana, la population d'espadon a chuté de 70% en 30 ans en raison de la surpêche. Et 70% des poissons capturés sont des juvéniles (moins de trois ans), c'est-à-dire pas arrivés à maturité pour se reproduire. Un plan de reconstitution



sur 15 ans (2017-2031) proposé par l'UE prévoit que le quota serait ensuite réduit de 3% par an, de 2018 à 2022. Le Comité scientifique de la CICTA devrait effectuer une nouvelle évaluation du stock en 2019. Sur la base de ses conclusions, le quota serait réexaminé d'ici à fin 2019. Un «groupe de travail spécifique» devrait se réunir début 2017 pour définir un schéma de répartition du quota entre les différents pays pêcheurs. L'Italie est le principal pays pêcheur (45% des prises), suivi du Maroc (14%), de l'Espagne (13%), de la Grèce (10%) et de la Tunisie (7%). Selon le Comité scientifique de

la CICTA, après un pic de 23.365 tonnes en 1988, les volumes d'espadon pêchés et déclarés ont baissé, fluctuant entre 12.000 et 16.000 tonnes jusqu'en 2011. Ces dernières années (2012-2015), ils se sont stabilisés à quelque 10.000 tonnes. Selon la CICTA, cette stabilisation s'explique notamment par l'instauration de trois mois d'interdiction de pêche par an.

Source : AFP

La BAD lance une nouvelle stratégie pour transformer l'agriculture en Afrique

La Banque Africaine de Développement (BAD) a lancé une nouvelle stratégie pour transformer l'agriculture africaine nommée « Nourrir l'Afrique » et fondée sur la valorisation de l'immense potentiel encore non exploité de production agricole du continent. Ce plan d'action, qui s'étalera sur la période 2016-2025, a été lancé, le 17/11/2016, à Tunis, en présence des représentants de l'institution africaine et du Secrétaire d'Etat chargé des ressources hydrauliques et de la pêche. Cette stratégie figure parmi les cinq priorités de la BAD, dont la valorisation de l'immense potentiel de production agricole du continent non encore exploité, l'adoption d'approches intégrées axées sur les chaînes de valeur, la promotion du commerce intra-africain et le développement à grande échelle de l'agriculture en tant qu'activité commerciale à forte valeur ajoutée stimulée par le secteur privé et soutenue par le secteur public. Le coût global nécessaire à la concrétisation de ce plan est entre 315 et 400 milliards de dollars pour une période de 10 ans, soit l'équivalent de 32 à 40 milliards de dollars par an. Le plan d'action vise essentiellement à éradiquer la faim et la pauvreté rurale en Afrique dans les dix ans à venir. Pour atteindre ces objectifs, il faut accroître la productivité, promouvoir la valeur ajoutée et les investissements

en infrastructures et mettre en place un environnement favorable à l'industrie agroalimentaire et aussi catalyser les flux de capitaux et préserver le caractère inclusif et durable de l'agriculture et sa capacité à fournir une alimentation de qualité. La BAD investira 24 milliards de dollars et mobilisera des financements supplémentaires au moyen de prises de participation et d'instruments de crédit et de risque afin de catalyser les investissements à grande échelle en provenance du secteur privé ainsi que les cofinancements des donateurs traditionnels. L'approche proposée dans la stratégie tient compte des engagements souscrits dans la déclaration de Maputo de 2003 ainsi que des engagements de Malabo de 2014 à travers le programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA). Cette stratégie vise à attirer et à mobiliser le secteur privé et les jeunes entrepreneurs dans les activités agro-business; ce qui peut contribuer à résorber le chômage et à réduire les disparités régionales qui figurent parmi les grands défis notamment dans les pays de l'Afrique du Nord. La stratégie permettra de muter d'une agriculture commerciale à une source durable de création de richesse et d'emplois décents pour la population africaine.

Source: www.webmanagercenter.com

Statistiques agricoles : La FAO lance une 4ème version de «FAOSTAT» plus interactive

L'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) a lancé, le 22 novembre 2016 à Rome, le nouveau site «FAOSTAT», une base de données regroupant les statistiques alimentaires, agricoles, halieutiques, forestières, nutritionnelles et des gestions des ressources naturelles de 245 pays. Le nouveau site offre une interface accessible à partir d'un smartphone, d'une tablette ou encore d'un ordinateur. Dès 1961, «FAOSTAT» permet d'accéder librement aux données en séries chronologiques et transversales de 245 pays et territoires. Les options de recherche ainsi que le filtrage de données ont été améliorés, tandis que le système de navigation a été simplifié. La visualisation des données a également été améliorée grâce à ce nouvel outil. Il est désormais possible de télécharger des ensembles de données personnalisés, telles que des cartes et graphiques. Le site est visité par 200.000 internautes chaque mois. Parmi ses principaux utilisateurs figurent

des statisticiens nationaux, des membres de gouvernement, des chercheurs, le secteur privé, des agences internationales, la société civile et de nombreux médias à travers le monde. L'outil statistique de la FAO, qui fournit des données, entre autres, sur les intrants, les productions, l'utilisation des terres et les indicateurs agro-environnementaux, permet d'évaluer les progrès effectués en vue de la réalisation des objectifs fixés par le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030. «La FAO est chargée de surveiller 21 indicateurs clés indispensables à la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD) et FAOSTAT aide à évaluer la mise en œuvre des engagements pris par la communauté internationale». Ces ODD visent essentiellement à éradiquer l'extrême pauvreté, la faim et la malnutrition d'ici à 2030 et à promouvoir l'agriculture et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Source: www.lematin.ma

Agriculture et sécurité alimentaire : Trois initiatives lancées par le Maroc et la FAO pour accélérer l'action climatique

Trois initiatives ont été lancées le 16/11/2016 par le Maroc, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et leurs partenaires lors d'un événement dédié à l'agriculture et la sécurité alimentaire dans le cadre de la COP22. Il s'agit de l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA), le Cadre mondial sur la pénurie d'eau et le Pacte de Milan sur les politiques alimentaires urbaines (MUFPP). Ils devraient permettre aux petits agriculteurs de renforcer leurs capacités d'adaptation, aux citoyens urbains d'atténuer les impacts du changement climatique et aux pays de remplir leurs engagements en matière de climat. L'initiative AAA, ambitionne de renforcer la résilience des agriculteurs africains en promouvant une gestion durable des sols, une meilleure gestion de l'eau et une gestion des risques en même temps qu'un développement personnalisé des capacités, de politiques et de mécanismes de financement. Les bénéfices pour l'adaptation résultant d'une utilisation accrue des fonds climatiques et des projets agricoles devraient avoir des incidences positives à l'échelle mondiale. Harmonisée avec l'Initiative Adaptation Africaine (AAI), AAA jouit déjà du soutien actif de 28 pays africains et de plusieurs entités publiques et privées, en plus de la FAO. La deuxième

initiative de la FAO, le Cadre mondial sur la pénurie d'eau, est censée identifier les actions prioritaires et stimuler les innovations pour l'adaptation agricole aux conditions de pénurie d'eau, qui augmentent en intensité et en fréquence du fait du changement climatique. Il soutient également les pays pour intégrer le changement climatique et l'utilisation durable de l'eau à leurs politiques agricoles et au dialogue intersectoriel, mettre en œuvre leurs contributions déterminées au niveau national, améliorer le développement des capacités sur les connexions étroites entre le climat, l'eau, la nourriture et l'énergie-eau, et partager des expériences avec d'autres pays. La troisième initiative abordée lors de cet événement dédié à l'agriculture et la sécurité alimentaire implique la participation du public des zones urbaines et périurbaines. Présenté l'an dernier, le Pacte de Milan sur les politiques alimentaires urbaines (MUFPP) encourage l'émergence de systèmes alimentaires durables qui favorisent l'accessibilité aux aliments sains pour les citoyens urbains, la protection de la biodiversité et la réduction des déchets alimentaires. Le pacte a été signé par les maires de 130 villes à travers le monde.

Source: www.yabiladi.com

UE : quota de pêche scientifique pour les requins en eaux profondes

A l'issue d'une réunion à Bruxelles des ministres de la Pêche, les Etats membres de l'UE ont donné leur feu vert le lundi 14/11/2016 à un quota scientifique pour les requins des grands fonds, afin de «mieux comprendre l'état de stock de cette espèce. Le taux admissible de capture (TAC) pour les espèces vulnérables de requins dans les eaux de l'UE et les eaux internationales de l'Atlantique Nord-Est était fixé à zéro depuis 2012. Les décisions sur les quotas de pêche en eaux profondes ont été prises à l'unanimité pour la première fois en six ans, depuis que l'UE a imposé des TAC limités pour ces espèces particulièrement vulnérables. L'accord réduit pour 2017 et 2018 les TAC pour la plupart des stocks de sabre noir, de



dorade et de phycis de fond, ainsi que tous les stocks de grenadier de roche, poisson qui sera ainsi pêché selon le principe de rendement maximum durable (RMD, qui revient à éviter la surpêche) en 2017. Quelques uns restent stables comme les stocks de dorade dans les Açores. Dans l'Atlantique Nord, les quotas de dorade permettent simplement de couvrir les prises accessoires, afin de protéger le stock «qui est à un niveau historiquement bas et près de s'effondrer», selon un communiqué de la Commission Européenne.

Source: www.sciencesetavenir.fr

Les infrarouges : la solution pour soigner les abeilles contaminées par les pesticides.

Les infrarouges ont des effets bénéfiques sur les humains et beaucoup d'autres animaux. Des chercheurs anglais ont découvert qu'ils pourraient également aider à soigner les abeilles exposées aux pesticides. Selon l'équipe de l'Institut Ophtalmologique de l'Université Collège de Londres, ce type de rayons lumineux pourrait bien sauver les abeilles d'une grande famille de pesticides : les néonicotinoïdes. La thérapie aux infrarouges est déjà utilisée chez l'homme, et tout particulièrement chez les personnes âgées, car elle aurait des propriétés neuroprotectrices. Les pesticides sont une menace persistante pour les populations d'abeilles qui jouent un rôle critique en agriculture, mais avec cette thérapie, elle espère combattre les effets mortels de ce fléau et renforcer la résistance des abeilles contaminées. L'équipe a étudié quatre groupes de 400 abeilles chacun :



- Un groupe contrôle
 - Un groupe contrôle exposé aux infrarouges (longueur d'onde = 460 nm)
 - Un groupe exposé à de l'imidaclopride (une des substances actives des néonicotinoïdes) 2 fois par jour pendant 15 minutes à chaque fois
 - Un groupe exposé à de l'imidaclopride à mêmes doses puis aux infrarouges
- L'expérience a duré 10 jours et a été filmée. D'après les résultats, les infrarouges auraient bien un effet bénéfique sur ces abeilles, et ce, d'autant plus quand elles sont utilisées dans un cadre préventif. Les abeilles

n'ayant pas reçu de rayons voient leur mobilité tomber à 22% en seulement quatre jours, elles perdent la vue et meurent de faim car elles ne peuvent plus s'alimenter. Les trois autres groupes meurent au bout de 32 jours alors que le groupe non traité est dévasté en 20 jours. Les infrarouges semblent pouvoir inverser les effets négatifs induits par les pesticides : les abeilles retrouvent rapidement la capacité de voir et à se mouvoir après leur thérapie. Cela bénéficie même aux abeilles qui ne sont pas contaminées par les pesticides, si bien que la thérapie lumineuse peut prévenir de façon efficace la mortalité dans les colonies exposées aux néonicotinoïdes. De plus, aucune modification comportementale n'a été notée durant l'expérience. Cette classe de pesticides surstimule les neurones et dépolarise les mitochondries, ce qui perturbe fortement la production d'ATP (Adénosine Triphosphate) et donc d'énergie. Quand une cellule nerveuse utilise plus d'énergie que les autres cellules, ou s'il y a un manque d'énergie général, la thérapie aux infrarouges peut aider le fonctionnement des mitochondries.

Le chercheur se penche déjà sur l'élaboration d'une petite lampe à infrarouges qu'il pourra placer dans les ruches. D'autres études devraient néanmoins être menées sur d'autres types de pesticides puisque la Loi Biodiversité a prévu d'interdire les néonicotinoïdes dès juillet 2018, avec quelques exceptions pour 2020.

Source : www.sciencesetavenir.fr